

# SMICTOM de Sologne

# L'ÉDITO

Juin 2018 - n°15

Madame, Monsieur,

La nouvelle organisation de la collecte de nos déchets ménagers a été mise en place depuis avril 2017. Celle-ci a engendré des changements de jours et d'horaires pour bon nombre d'usagers de nos 24 communes ; vous en avez été informés par notre édito n°14, notre site internet et nos calendriers distribués chaque fin d'année.

7 déchèteries et 2 plates-formes de déchets verts ont été mises aux normes. Il reste le site de Lamotte-Beuvron pour laquelle une étude de dépollution est en cours : suite aux conclusions de celle-ci, les élus du SMICTOM se prononceront prochainement quant à son devenir.

Le quai de transfert de Nouan-le-Fuzelier a fait l'objet d'un arrêté préfectoral stipulant l'obligation de sa mise aux normes.

Les travaux concernant ces réalisations (déchèterie de Lamotte-Beuvron et quai de transfert) ont un coût mais les élus du SMICTOM s'attachent à ne pas augmenter la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Un cabinet d'études est mandaté pour étudier l'opportunité et la faisabilité de la mise en place éventuelle de colonnes enterrées sur les communes de La Ferté St Aubin, Lamotte Beuvron, Nouan le Fuzelier et Salbris.

Là encore, la décision appartiendra aux membres du SMICTOM.

Nous nous attachons tous, aussi bien élus qu'agents administratifs et techniques, à vous apporter un service de qualité.

A toutes et à tous je souhaite bonne lecture de cet édito qui vous apportera, je l'espère, de précieuses informations.



Amicalement  
Jean-Michel DEZELU  
Président du  
SMICTOM de Sologne

## Le tri du Papier :



Que ce soit à la maison, au travail ou en vacances, trier ses papiers est un geste simple. Le papier se recycle au moins 5 fois.

Moins d'1 papier sur 2 est trié et recyclé, il reste 1.7 million de tonnes de papier dans les ordures ménagères. Le papier est le premier déchet valorisable de nos poubelles.

### Une astuce pour Eco-consommer :

Apposer un autocollant stop-Pub sur votre boîte aux lettres. Celui-ci est disponible en Mairie ou bien sur demande au SMICTOM de Sologne.



## Oui, tous les papiers se trient et se recyclent

Journaux  
Magazines



Publicités  
Prospectus



Courriers  
Enveloppes



Catalogues  
Annuaire



Cahiers  
Bloc-notes



Tous les autres  
papiers



Inutile de les déchirer, d'enlever les agrafes, les spirales et les couvertures plastifiées

**CIITEO**

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

**Attention pas de papier dans votre bac jaune !**





# Les déchèteries

En déchèterie ... je trie aussi dans les bennes

**Le tri ne se limite pas aux emballages :**

Bon nombre d'autres déchets peuvent également être recyclés ou valorisés. Certains déchets doivent être traités à cause de leur nocivité potentielle.

**Il est donc essentiel de réfléchir avant de jeter !**



**MÉTAUX**



MÉTAUX



Tous types de métaux

Ma 2<sup>e</sup> vie  
Recyclage

**MÉTAUX**

**INTERDIT**  
interdit de récupérer dans la benne




**CARTONS**



CARTONS



Cartons propres pliés et aplatis

Ma 2<sup>e</sup> vie  
Recyclage

**CARTONS**

**INTERDIT**  
plastiques, papiers




**ENCOMBRANTS**



ENCOMBRANTS



Revêtements de sols intérieurs (moquette, linoleum...)  
Plâtre  
Isolants  
Moquette

Traitement  
Enfouissement

**ENCOMBRANTS**

Verre (fenêtre, miroir...)  
...

**INTERDIT**  
radiographie néons, produits toxiques pneus médicaments




**BOIS**



BOIS



Palettes  
Cagettes  
Planches  
Contreplaqué  
Bois de charpente

Ma 2<sup>e</sup> vie  
Valorisation énergétique  
Production de panneaux de particules

**BOIS**

**INTERDIT**  
mobilier, branchages, traverses de chemin de fer







### DÉCHETS VERTS

**BRANCHES**

DÉCHETS VERTS

TAILLES

Branchages

Tailles

Élagages

...

**Ma 2<sup>e</sup> vie**

Compostage

Valorisation organique

**INTERDIT**

films et sacs plastiques souches

### DÉCHETS VERTS

**GAZON ET FEUILLES**

PELOUSE

Gazon

Tontes

Feuillage

Plantes annuelles et bisannuelles

Déchets de potager

...

**Ma 2<sup>e</sup> vie**

Compostage

Valorisation organique

**INTERDIT**

films et sacs plastiques

**Le mobilier : Uniquement sur les déchèteries de :**

- La Ferté St Aubin
- Lamotte Beuvron
- Selles St Denis
- Marcilly en Villette
- Salbris

### MOBILIER

MOBILIER

Mobilier intérieur

Literie

Mobilier de jardin

...

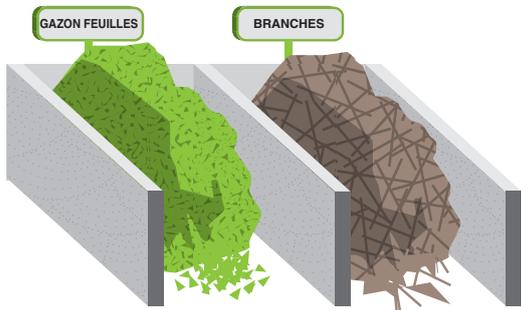
**Ma 2<sup>e</sup> vie**

Recyclage

**INTERDIT**

interdit OM, autres encombrants bois divers

### Casiers pour les végétaux





# En déchèterie

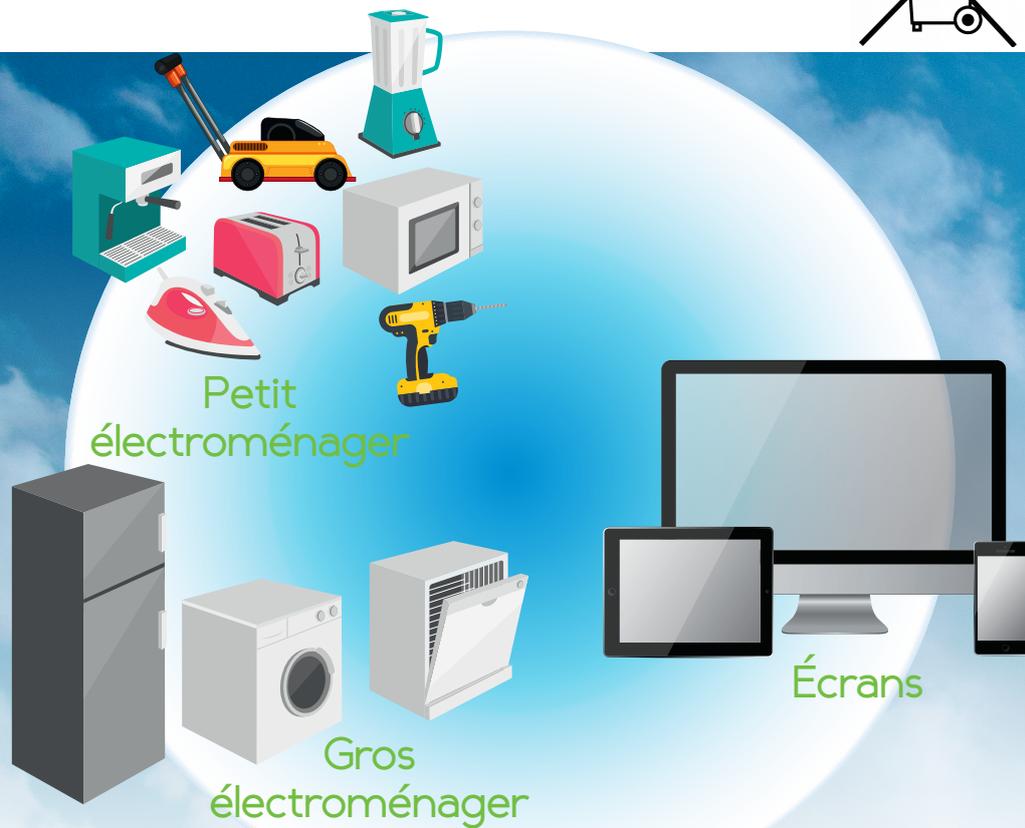
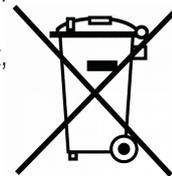
**EcoLogic**

La 2<sup>e</sup> vie des déchets électriques

... je trie aussi des déchets plus spécifiques :

**Les DEEE** (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) : Recycler vos appareils électriques et électroniques, c'est leur donner une seconde vie tout en préservant l'environnement. Tous les appareils électriques et électroniques peuvent être recyclés. Ce sont les appareils qui fonctionnent sur piles, secteur ou batteries. Les câbles et connectiques utilisés avec ces appareils sont aussi recyclables.

Pour vous aider, guettez le picto «poubelle barrée» : s'il est présent sur votre produit, c'est que vous devez le recycler.



DEEE

DECHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES



DEEE

GROS ÉLECTROMÉNAGER

RÉFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS

PETITS APPAREILS MÉNAGERS

ÉCRANS

Écrans  
Réfrigérateurs  
Congélateurs  
Lave-Vaisselle  
Lave-linge  
Fours  
Aspirateurs  
Fers à repasser  
Chaines hifi  
Jouets à piles  
...

Ma 2<sup>e</sup> vie

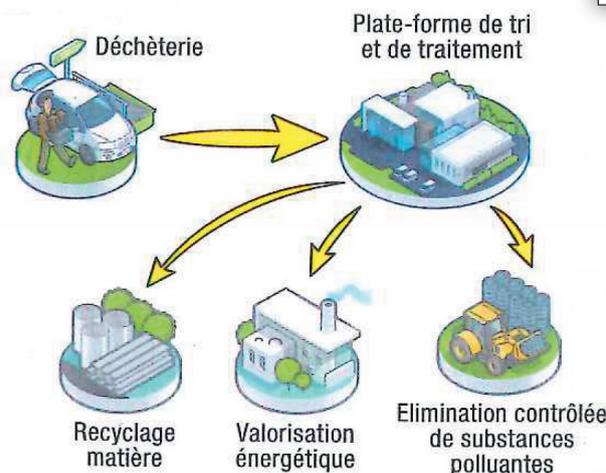
Recyclage




## Qui finance le recyclage ?

L'éco-participation que vous payez à l'achat d'un appareil électrique ou électronique neuf sert à financer la collecte, le recyclage et la dépollution des anciens appareils électriques et électroniques. Elle est affichée de manière visible et séparément du prix du produit.

A l'achat d'un équipement neuf, le revendeur a l'obligation de reprendre votre ancien appareil gratuitement. Sinon, venez déposer vos appareils dans les déchèteries du SMIC-TOM.





## Les déchets dangereux :

Une fois usagés, les produits chimiques ménagers que vous utilisez chez vous peuvent être dangereux **pour votre santé et votre environnement.**

Qu'ils soient vidés, souillés ou avec un reste de contenu, ils ne vont ni dans la poubelle, ni dans les canalisations, **mais nécessitent une prise en charge spécifique.**

Alors agissons ensemble : faites le tri et déposez vos déchets chimiques en déchèterie, Eco-DDS assure leur collecte et leur traitement sécurisé.

**NOUVEAUTÉ**

### Les bidons de pétrole

Les bidons de pétrole sont désormais considérés comme des déchets dangereux et doivent impérativement être déposés en déchèterie. Ils ne sont plus acceptés dans les bacs jaunes.



#### DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION



#### DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE



#### DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE



#### DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE



#### DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON



#### DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE



### DECHETS DANGEREUX



**DECHETS DANGEREUX DES MENAGES**

Facteurs à huile piles, batteries peintures, solvants, Aérosols desherbants, néons, ampoules radiographies



Traitement physico-chimique ou Incinération

**INTERDIT**

Bouteilles Gaz Extincteurs Amiante





# Les nouveaux logos sur les emballages vous aident à mieux trier



Désormais, pour éviter les erreurs de tri, une nouvelle signalétique voit le jour. Il s'agit du TRIMAN et de l'INFO TRI. Cette signalétique lève donc les ambiguïtés liées à la multitude de logos apposés jusqu'ici sur les emballages et aide les habitants dans leur geste de tri.



- Le logo TRIMAN informe le consommateur des produits qui bénéficient d'une filière de recyclage.
- Quant à L'INFO TRI, elle apporte une information complémentaire puisqu'elle précise pour chaque élément d'emballages ce qui est : A JETER (dans le bac à couvercle bordeaux) et A RECYCLER (dans le bac à couvercle jaune)



## Le point vert, un vrai faux ami !

Apposé sur 95% des emballages commercialisés en France, **ce logo ne signifie pas que l'emballage est forcément recyclable**. Il indique simplement qu'une contribution a été versée à CITEO\* par le fabricant du produit.

*\*ancien nom d'éco-emballages qui est un éco-organisme agréé par l'État et destiné à organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers en France.*

## EMBALLAGES MÉNAGERS



**RAPPEL, ne mettez pas les emballages recyclables dans les sacs poubelles. ils seront refusés sur le tapis de la chaîne de tri**



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



**Les objets en plastique ne sont pas des emballages. Déposez-les dans le bac à couvercle bordeaux**

# Triez plus et mieux vos emballages en verre

Le verre est un matériau qui se recycle à 100% et à l'infini. Chaque bouteille en verre fabriquée aujourd'hui contient plus de 50% de verre recyclé. Plus de **7** emballages en verre sur **10** sont aujourd'hui triés et recyclés en France.

C'est un beau succès, mais c'est encore **3** emballages sur **10** que l'on retrouve fréquemment dans les ordures ménagères.

*1 emballage en verre trié = 1 emballage en verre recyclé*



**VOTRE GESTE DE TRI A DE GRANDS EFFETS !**

Pots et bocaux en verre

Bouteilles en verre

À JETER dans la poubelle ordinaire

**Le verre dans le bac à couvercle bordeaux perturbe les installations de traitement des ordures ménagères.**





# COMPTES-RENDUS DES COMITÉS SYNDICAUX

## 23 mai 2017

### Projet de méthaniseur à Lamotte-Beuvron

Initié par la Fédération Française d'Équitation, le projet de méthaniseur a débuté. Le coût de cet investissement annoncé est de 6 à 7 millions d'euros pris en charge par une SCIC, forme juridique du groupement en charge de ce projet.

Le SMICTOM est sollicité pour son gisement de déchets de tontes et de feuilles pour environ **1 300** tonnes par an. En l'état actuel et sans écarter le bien fondé du projet, une convention aux conditions juridiques devra être établie en considérant que la charge financière ne devra pas être supérieure à celle supportée aujourd'hui par le SMICTOM pour le traitement de ce type de déchets.

### Cession de véhicules

3 bennes à ordures ménagères (l'une de 2004, une de 2006 et une autre de 2009) sont cédées pour un montant de **21 000 €**.

### Marchés publics

- Acquisition d'une benne à ordures ménagères : Un appel d'offre sera lancé en 2017 pour une livraison du véhicule en 2018.
- Acquisition de bacs et colonnes : L'usure des bacs acquis en 2010, la suppression de la collecte des cartons et les modifications de composition des familles nécessitent de relancer une nouvelle consultation.
- Evacuation et valorisation du bois pour 8 déchèteries : Ce marché concerne le bois déposé en déchèteries. La quantité est estimée à 1 400 tonnes par an.

### Travaux des déchèteries :

Fin juin, la seconde phase des travaux des déchèteries sera terminée.

Le devenir du site de Lamotte-Beuvron devra être tranché dans les mois à venir.

### Projet de construction d'un centre de tri interdépartemental :

Le projet de construction de centre de tri interdépartemental porté par Touraine Propre se poursuit via la création d'une Société Publique Locale (SPL).

En parallèle, Orléans Métropole propose d'associer les syndicats limitrophes dont le SMICTOM de Sologne, aux réflexions menées pour l'avenir.

### Eventuelle intégration des communes de Ligny-le-Ribault, Ardon et Jouy-le-Potier :

Les modalités techniques et financières d'intégration de ces 3 communes vont être étudiées.

### Divers :

- La déchèterie de Vierzon gérée par la société VEOLIA est en capacité d'accueillir les déchets des professionnels sous certaines conditions financières.
- Des arbres situés chemin de Maisonfort relevant du domaine privé ne seront pas élagués par les services municipaux de la commune de Lamotte-Beuvron.
- Les points « sécurité » de la collecte seront recensés et étudiés sur le terrain.

## 27 juin 2017

### Marché « tri et conditionnement des emballages ménagers pré-triés » :

Ce marché est attribué au SICTOM d'Issoudun pour une durée de 2 ans renouvelable 2 fois 1 an par tacite reconduction.

Le coût appliqué est de **160 €** par tonne d'emballages pré-triés et de **45 €** par tonne de refus de tri.

### Personnel

Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe est supprimé et un poste d'adjoint technique est créé. Ces modifications prennent effet au 1<sup>er</sup> septembre.

### Actions de sensibilisation du tri en milieu scolaire :

Dans le cadre de la sensibilisation au développement du compostage, un bio-composteur par école peut être mis à disposition à titre gracieux.

### Rapport annuel :

En application du décret 2002-414, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service a été rédigé. Le bilan financier et organisationnel du fonctionnement du SMICTOM y est dressé. Le document est transmis aux 5 communautés de communes adhérentes.

### Décisions modificatives :

Les crédits de certains comptes de la section de fonctionnement sont insuffisants. Des modifications sont nécessaires mais sans impact sur les autres chapitres.

### Divers

- Au vu des disponibilités foncières sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Sologne, un terrain situé dans la zone industrielle des hauts noirs à Lamotte-Beuvron permettrait la création d'une déchèterie.
- L'analyse des candidats pour le marché « sites et sols pollués » est en cours. Ce marché concerne le site actuel de la déchèterie de Lamotte-Beuvron et le terrain de stockage des boues d'épuration de la ville de Lamotte-Beuvron.

## 12 octobre 2017

### Marchés publics :

- Acquisition d'une benne à ordures ménagères : Les sociétés RENAULT de Blois, SEMAT de La Rochelle et EUROVOIRIE de Senlis sont attributaires du marché. Le montant du véhicule est de **183 114 €** TTC.
- Le marché « traitement des objets encombrants » va être relancé. Il s'agit d'un marché de 3 ans renouvelable 2 fois un an et concerne **2600** tonnes de déchets par an.
- Évacuation et traitement du bois pour les 8 déchèteries : La société VEOLIA est attributaire de ce marché.

### Assurance statutaire des agents :

#### • Contrat groupe

Ce contrat porté par le Centre de Gestion du Loir-et-Cher a été attribué à la compagnie Groupama Paris val de Loire et au courtier gestionnaire SIACI Saint Honoré.

Le SMICTOM va adhérer à ce contrat pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à un taux de **6,03** % du montant de la masse salariale soumise.

#### • Convention avec le CDG

Dans le cadre de la gestion et du suivi de ce contrat, le CDG apporte une aide aux collectivités adhérentes.

Une convention doit être signée entre les 2 parties. Les frais de gestion seront facturés sur la base de **0.34** % de la masse salariale assurée.

### Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les membres de la commission des finances et du bureau ont émis un avis favorable sur les différentes demandes d'exonérations des professionnels.

### Décisions du Président

- La société SYSOCO de DECINES (69) s'est vue attribuer le marché de fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un système de géolocalisation pour **24 327,60 €** TTC.
- La SARL BOBEAU de Salbris est attributaire du marché de transport des emballages ménagers pré-triés. La durée de ce marché est de 2 ans renouvelable 2 fois un an. Le montant du marché est de **18 572,84 €** TTC par an.
- La société SUEZ RR IWS REMEDIATION est retenue pour mener la réhabilitation de prestations d'expertises environnementales de sites et sols pollués de la déchèterie de Lamotte-Beuvron et du terrain de stockage des boues d'épuration de la ville de Lamotte-Beuvron.

### Divers :

Éventuelle intégration des communes d'Ardon, Jouy-le-Potier et Ligny-le-Ribault : Les élus vont étudier les coûts d'intégration des 3 communes ainsi que les propositions d'organisation.

## 29 novembre 2017

### Reprise des emballages et des papiers :

Un contrat de reprise des emballages et des papiers



est signé avec CITEO, nouvelle entité issue de la fusion d'ECO-EMBALLAGES et d'ECO-FOLIO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'en 2022.

#### Traitement des objets encombrants :

La Société SUEZ Environnement est attributaire du marché conclu pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois un an. Le coût à la tonne est de **74,80 € TTC**. Cela concerne 2600 tonnes de déchets par an.

#### Règlement intérieur du personnel :

Compte-tenu des différentes modifications d'organisation du service, le règlement intérieur a été entièrement revu.

#### Indemnités au receveur syndical :

Une indemnité de conseil est allouée à Madame Joëlle DALBY suite au départ à la retraite du receveur syndical. Le taux alloué est de 100 %

#### Divers :

- Des échanges se poursuivent entre les représentants du SMICTOM et ceux de la Communauté de Communes des Portes de Sologne pour l'adhésion éventuelle de 3 communes.
- Une étude d'opportunité pour la mise en place des colonnes enterrées sera réalisée par un bureau d'étude.
- Les 2 projets de centre de tri évoluent. Un positionnement devra être pris soit pour le projet porté par Orléans Métropole soit pour celui de Touraine Propre.

## 12 février 2018

#### Centre de tri d'Orléans Métropole :

Les représentants d'Orléans Métropole ayant présenté le projet aux élus du SMICTOM, les échanges ont permis de préciser certains points et de clarifier le dossier.

#### Vote de la redevance spéciale :

Le SMICTOM de Sologne prend en charge les déchets assimilés aux ordures ménagères des entreprises, des artisans, des commerces, des établissements publics, des établissements de santé et associations.

Le financement de ce service est assuré par la redevance spéciale dès le 661<sup>ème</sup> litre.

Pour 2018, les membres du Comité Syndical fixent les tarifs comme suit :

La 1<sup>ère</sup> collecte : **0,0315531 €** / litre

La 2<sup>e</sup> collecte : **0,01602 €** /litre

#### Engagement des dépenses d'investissement avant vote du budget :

Monsieur le Président est autorisé à engager et à mandater les dépenses des chapitres 21 et 23 dans la limite de **25 %** du budget 2017.

#### Lancement de marchés :

- Les contrôles effectués par la DREAL contraignent le SMICTOM à engager des travaux de mise aux normes du quai de transfert et de la plate-forme de déchets verts de Nouan-le-Fuzelier. La réglementation impose la mise en place de murs coupe-feu de hauteur de 6 mètres pour le quai de transfert et de 3 mètres pour la plate-forme de déchets verts. Ces travaux comprendront également la création de 3 bassins de rétention et la remise en état du bâtiment.
- Le marché « transport et traitement des ordures ménagères » arrive à échéance le 30 juin 2018. Une consultation sera établie pour un an renouvelable 3 fois un an et concerne **9 000** tonnes de déchets annuels.

#### Divers :

Il est décidé de se positionner sur le projet du centre de tri d'Orléans Métropole et d'abandonner celui de Tours.

## 5 mars 2018

#### Approbation du compte de gestion 2017 :

Le compte de gestion produit par Madame DALBY, receveur syndical, est approuvé à l'unanimité.

#### Approbation du compte administratif 2017 :

Les résultats du compte administratif 2017 sont les suivants :



Excédent de fonctionnement : **507 785,60 €**  
Excédent d'investissement : **438 054,55 €**  
Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

#### Amortissements :

Les biens acquis en 2017 aux chapitres 20 et 21 pour **138 087 €** doivent faire l'objet d'amortissements.  
**31 556,25 €** seront intégrés au budget 2018.

#### Rapport et orientations budgétaires :

Conformément au code général des collectivités territoriales, un rapport d'orientations budgétaires a été rédigé.  
Ce document vise à informer les membres du comité syndical de l'évolution financière et de l'organisation du SMICTOM.  
Les membres du comité syndical ont pris acte de ce débat.

#### Décision du Président :

Le marché relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place de colonnes enterrées a été attribué à la société ADEKWA (75) pour un montant de **12 120 € TTC** pour la tranche ferme.

Le montant de la tranche conditionnelle est de **10 920 € TTC**.

#### Divers :

- Les communes sont invitées à informer les services du SMICTOM en cas de travaux de voirie pour que la collecte puisse être assurée au mieux.
- Le Procureur de la République va être saisi du non-respect de l'interdiction de récupération en déchèteries, plus particulièrement pour les désagréments engendrés à la déchèterie de Lamotte-Beuvron.

## Le financement de la gestion des déchets

### Qu'est-ce que la TEOM ?

La TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, est un impôt local, basé sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative du logement.

Elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produits par les ménages.

La TEOM participe au financement de toute la gestion des déchets, depuis la collecte jusqu'au traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables, en passant par le fonctionnement des déchèteries.



Fonctionnement  
des  
déchèteries

**34.4€**

Collecte  
des ordures  
ménagères

**27.5€**

incinération  
des ordures  
ménagères

**20.6€**

collecte et tri  
des emballages  
recyclables

**17.5€**



## Premier maillon dans le traitement des déchets

L'agent de collecte des déchets ou ripeur assure le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif des particuliers, des collectivités et des entreprises afin qu'ils soient incinérés ou recyclés.



## Un travail de manutention

L'agent de collecte des déchets intervient en extérieur sur la voie publique quelle que soit la saison. Il est donc soumis aux aléas climatiques (froid, chaleur, pluie...) ainsi qu'aux dangers liés à la circulation routière. Afin de prévenir un certain nombre de risques liés à son activité, le ripeur s'équipe avant chaque tournée d'une tenue de travail réfléchissante, de gants et de chaussures de sécurité.

La collecte des déchets s'organise le matin et l'après-midi. La prise de poste est à 4h30 pour les équipes du matin et à 12h15 pour ceux de l'après-midi. Le travail s'organise en équipe de 2 agents ; l'un étant le chauffeur, l'autre le ripeur.

Lors de la tournée, l'agent collecte les conteneurs, il est sur le marche-pied arrière de la benne, il en monte et en descend à chaque poubelle ramassée.

Une fois au quai de transfert, les agents nettoient le matériel en vue de la prochaine tournée.

Les risques liés à la circulation routière, les odeurs, les manutentions, les postures, les gestes répétitifs, les conditions météorologiques sont autant de facteurs de pénibilité pour les agents de collecte.



*Situation vécue sur voie verglacée*

## Pourquoi quelques collectes ont été supprimées cet hiver 2017-2018 ?

En raison des intempéries, neige et verglas, certaines collectes ont été supprimées pour la sécurité des agents et afin d'éviter les accidents.

Nous comptons sur votre compréhension !

